Les crises financières dans le secteur des arts : prévenir plutôt que guérir

HEC Montréal

RAPPORT

Étude des états financiers des organismes sans but lucratif diffuseurs de spectacles soutenus au fonctionnement par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) du Québec.

Présenté au :
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Direction de la coordination des programmes

Par

Diane Chevrier, consultante,
sous la supervision de Johanne Turbide, Professeure titulaire au service de l'enseignement des sciences comptables de HEC Montréal et titulaire de la subvention ARUC.

Dans le cadre du projet de recherche de l'Alliance de recherche Université-communauté (ARUC) de HEC Montréal: «Les crises financières dans le secteur des arts : prévenir plutôt que guérir», subventionné par le CRSH.

Table des matières

Faits saillants 3

L'objectif 5

Le mandat 5

La compilation des données analysées 6

L'analyse 7

1. Financement public et revenus autonomes 7

1.1 L'ensemble des diffuseurs 7

1.2 Les revenus des trois catégories de diffuseurs 9

1.3 L'analyse des revenus de spectacles 14

1.4 La croissance des revenus de spectacles 19

2. Déficit annuel 22

3. Déficit cumulatif (actifs nets non affectés négatifs) 22

4. Ratio du fonds de roulement 23

5. Conclusion 25

ANNEXE 26

Index des graphiques 29

Index des tableaux 29

Faits saillants

1. La compilation et l'analyse de l'information contenue dans les états financiers des 75 diffuseurs constitués en organismes sans but lucratif (OSBL) et soutenus au fonctionnement par le MCCCF démontrent que la majorité des diffuseurs (environ 60 %) atteint l'équilibre budgétaire pour les trois exercices financiers analysés (2007, 2008, 2009) et que les deux tiers d'entre eux ont des actifs nets non affectés positifs à la fin de l'année financière 2008-2009.

2. En moyenne, pour les trois années étudiées et pour l'ensemble des 75 diffuseurs soutenus au fonctionnement par le MCCCF, les revenus autonomes comptent pour 80 % de l'ensemble des revenus. Les revenus de sources publiques comptent pour 20 % des revenus.

3. En général, plus les revenus augmentent, plus la part des revenus de spectacles est importante. Pour les diffuseurs dont les revenus totaux annuels se situent entre 2 M$ à 6 M$, les revenus de spectacles constituent 67,59 % de l'ensemble de leurs revenus. Les diffuseurs dont les revenus totaux annuels s'échelonnent entre 500 000 $ et 2 M$ comptent en moyenne 45,12 % de leurs revenus provenant des recettes de spectacles. Les diffuseurs dont les revenus totalisent moins de 500 000 $ ont une moyenne de revenus de spectacles de 33,57 %.

4. En moyenne, les subventions municipales sont légèrement supérieures aux subventions de fonctionnement du MCCCF, soit 8,45 % de provenance municipale comparée à 6,22 % du MCCCF. Divers services sont aussi rendus par la municipalité sans être comptabilisés aux états financiers et font l'objet d'une note aux états financiers de sept diffuseurs majeurs.

5. Les subventions du MCCCF comptent pour une part plus importante des revenus chez les diffuseurs intermédiaires, soit 14 %, comparé à 10,68 % pour les diffuseurs complémentaires et à 4,90 % pour les diffuseurs majeurs.

6. Pour les diffuseurs complémentaires, les autres revenus de sources publiques (n'incluant pas la subvention du MCCCF, de la municipalité ou du gouvernement fédéral) constituent 16,63 % de leurs revenus, soit davantage que leur subvention de fonctionnement du MCCCF (10,68 %) et que celle de leur municipalité (11,01 %).

Faits saillants (suite)

7. Les subventions municipales comptent pour une part plus importante des revenus chez les diffuseurs intermédiaires, soit 14,6 %, comparé à 11,01 % pour les diffuseurs complémentaires et à 8,41 % pour les diffuseurs majeurs.

8. En moyenne, pour l'ensemble des diffuseurs analysés, les revenus de spectacles ont augmenté de 24 % entre 2007 et 2009. Soixante-dix pour cent (70 %) des diffuseurs (53 diffuseurs) ont connu une hausse de leurs revenus de spectacles, alors que trente pour cent (30 %) ont connu une baisse, soit 22 diffuseurs.

L'objectif

Établir un portrait factuel de la situation financière des organismes à but non lucratif (OBNL) de diffusion de spectacles soutenus au fonctionnement par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) du Québec par l'analyse de leurs états financiers annuels pour les années 2007 à 2009.

Le mandat

Compiler et analyser l'information contenue dans les états financiers (É/F) de 2007 à 2009 des 75 organismes diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène ayant le statut *d'organisme sans but lucratif* et soutenus au fonctionnement par le MCCCF.

Les diffuseurs municipaux soutenus au fonctionnement par le MCCCF ne sont pas considérés dans l'étude puisqu'ils ne produisent pas d'états financiers distincts de ceux de leur municipalité.

Les données ont été principalement regroupées selon les trois catégories d'organismes diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène du programme d'aide au fonctionnement du MCCCF, soit les diffuseurs majeurs, intermédiaires, et complémentaires[1].

La répartition selon ces catégories des 75 diffuseurs faisant partie de l'étude se détaille ainsi :

- 28 diffuseurs majeurs
- 18 diffuseurs intermédiaires
- 29 diffuseurs complémentaires

La liste des organismes diffuseurs faisant partie de l'étude est présentée en annexe.

[1] La catégorisation des organismes est déterminée par des exigences de base ayant trait notamment à la durée des activités et au nombre de spectacles professionnels achetés à l'intérieur d'une année. Ainsi, pour appartenir à la catégorie appelée *diffuseur majeur*, l'organisme doit acquérir un minium de 40 spectacles et être en opération durant au moins dix mois par année. Le diffuseur dit *intermédiaire* doit acheter au moins 20 spectacles professionnels et être en opération durant 8 mois ou plus. Le diffuseur de type *complémentaire* doit pour sa part acheter un minimum de 7 spectacles. Les diffuseurs soutenus devant être pluridisciplinaires, une proportion déterminée de ces spectacles doit appartenir aux secteurs artistiques suivants: théâtre, danse, musique, chanson (TDMC).

MISE EN GARDE : le but de cette étude n'étant pas d'interpréter les résultats, notre analyse s'est limitée à compiler de manière factuelle les données financières tirées des états financiers. Si des informations pertinentes s'avéraient manquantes ou erronées à l'intérieur des états financiers, il se pourrait que nos résultats en soient affectés. Afin de faciliter la compréhension des résultats, nous avons choisi de regrouper, quand cela était possible, les données qui se rapportent aux revenus de subventions provinciales, municipales, fédérales et autres, les revenus de spectacles, les revenus d'opération, les revenus de sources privées et les autres revenus autonomes.

La compilation des données analysées

Nous avons compilé les données des états financiers des années 2009 et 2008, ainsi que les informations financières de l'année 2007 inscrites en comparatif dans les états financiers de 2008.

Plus précisément, nous avons recueilli et examiné les informations suivantes :

1. Le type de mission de validation des états financiers
2. La présentation des É/F avec ou sans fonds
3. La méthode d'amortissement
4. Le fonds de roulement
5. Les sources de financement public et les revenus autonomes
6. Les dépenses d'opération des activités de diffusion
7. Les actifs nets non affectés et les actifs nets affectés (ou fonds dédiés)
8. Les placements à court et à long terme
9. Les actifs immobilisés au coût et l'amortissement cumulatif
10. La dette à long terme

Les revenus analysés sont catégorisés ainsi :

Les revenus de sources publiques incluant

- les subventions de fonctionnement du MCCCF
- les subventions des municipalités
- les subventions fédérales
- les autres revenus de sources publiques

Les revenus autonomes incluant

- les revenus de spectacles (guichet, billetterie, abonnements et redevances)
- les revenus d'opération (bar, vestiaire, locations de salle ou honoraires liés à des services)
- les revenus de sources privées (dons, commandites ou collectes de fonds)
- les autres revenus autonomes (divers)

L'analyse

1. Financement public et revenus autonomes

Nous avons compilé les données présentant les revenus de sources publiques et les revenus autonomes servant aux opérations des diffuseurs de spectacles. Lorsque des organismes cumulent divers mandats, nous avons examiné les revenus et les dépenses s'appliquant aux activités de spectacles seulement, quand cela était possible.

1.1 L'ensemble des diffuseurs

En considérant l'ensemble des 75 diffuseurs analysés dans cette étude et en faisant la moyenne des trois années financières analysées, nous constatons que l'ensemble des revenus autonomes compte pour 80 % de l'ensemble des revenus et que 20 % des revenus proviennent des fonds publics (voir la figure 1).

Figure 1 - Ratio des revenus de subventions (fonds publics) et des revenus autonomes pour l'ensemble des diffuseurs

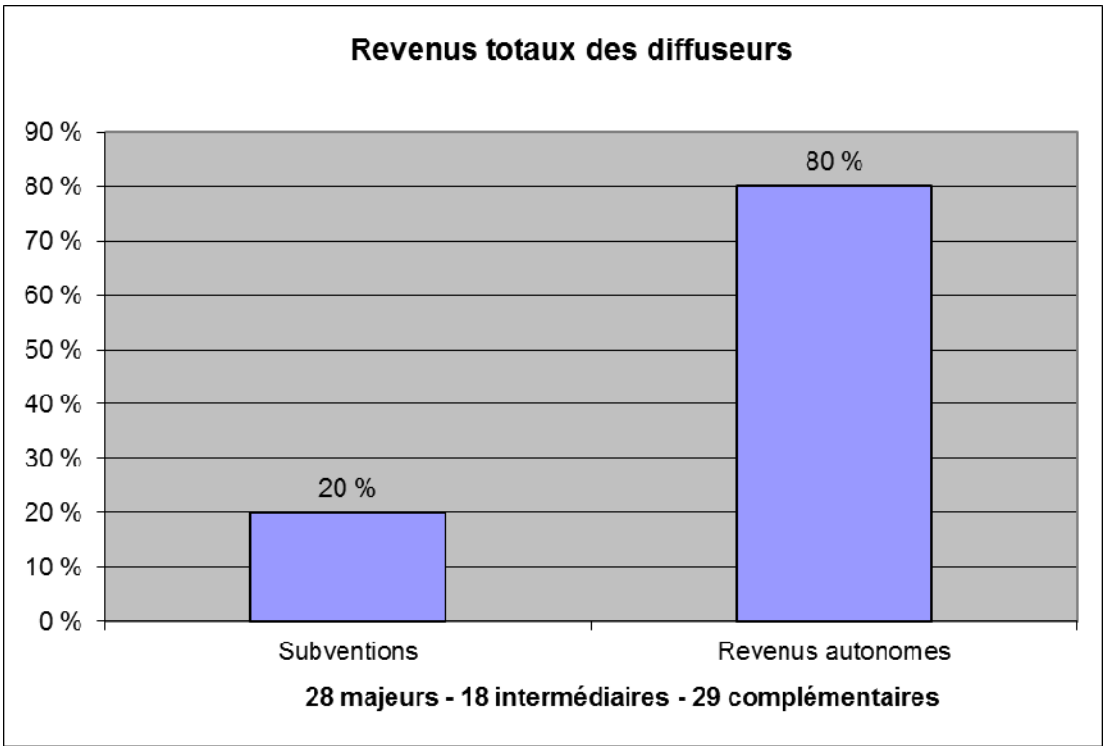

En 2009, le total des revenus pour l'ensemble des diffuseurs s'élevait à 74 289 834 $, dont 59 431 867 $ (80 %) provenant des revenus autonomes et 14 857 966 $ (20 %) provenant des revenus de sources publiques. De plus, environ 60 % des revenus (43 856 979 $) sont des revenus de spectacles.

Parmi les types de revenus autonomes (80 %), les revenus de spectacles (guichet, billetterie, abonnements et redevances) constituent la principale source de revenus et génèrent en moyenne 58,43 % de l'ensemble des revenus des organismes diffuseurs. Les revenus d'opération (bar, vestiaire, locations de salle ou honoraires liés à des services) comptent pour 14,57 %, les revenus de sources privées (dons, commandites et collectes de fonds) pour 4,73 % et les autres revenus autonomes (divers) pour 2,26 % (voir la figure 2).

Les revenus de sources publiques (20 %) provenant des subventions de fonctionnement du MCCCF s'élèvent à 6,22 %, ceux provenant des municipalités à 8,45 %, du gouvernement fédéral à 2,26 % et les autres revenus de sources publiques à 3,07 % (voir la figure 2).

Les revenus provenant du MCCCF sont principalement les subventions de fonctionnement attribuées aux diffuseurs en fonction des catégories telles que définies dans le programme de subvention (voir la note 1, en page 5). Dans la présente analyse, les subventions dédiées aux immobilisations et au remboursement de la dette à long terme n'ont pas été prises en compte[1].

Les revenus des municipalités incluent les subventions accordées par les MRC.

Les revenus provenant du gouvernement fédéral proviennent principalement du programme *Présentation des arts au Canada* ainsi que de programmes de subventions à l'emploi.

Les autres revenus de sources publiques (autres subventions) comprennent diverses subventions du gouvernement du Québec (emploi et projets spéciaux) ainsi que d'autres instances gouvernementales.

[1] Puisque ce type de subventions n'est pas offert à tous les ans et à tous les organismes, il est préférable de ne pas l'inclure afin de garder les ratios de subventions comparables.

Figure 2 - Répartition des différentes sources de revenus pour l'ensemble des diffuseurs

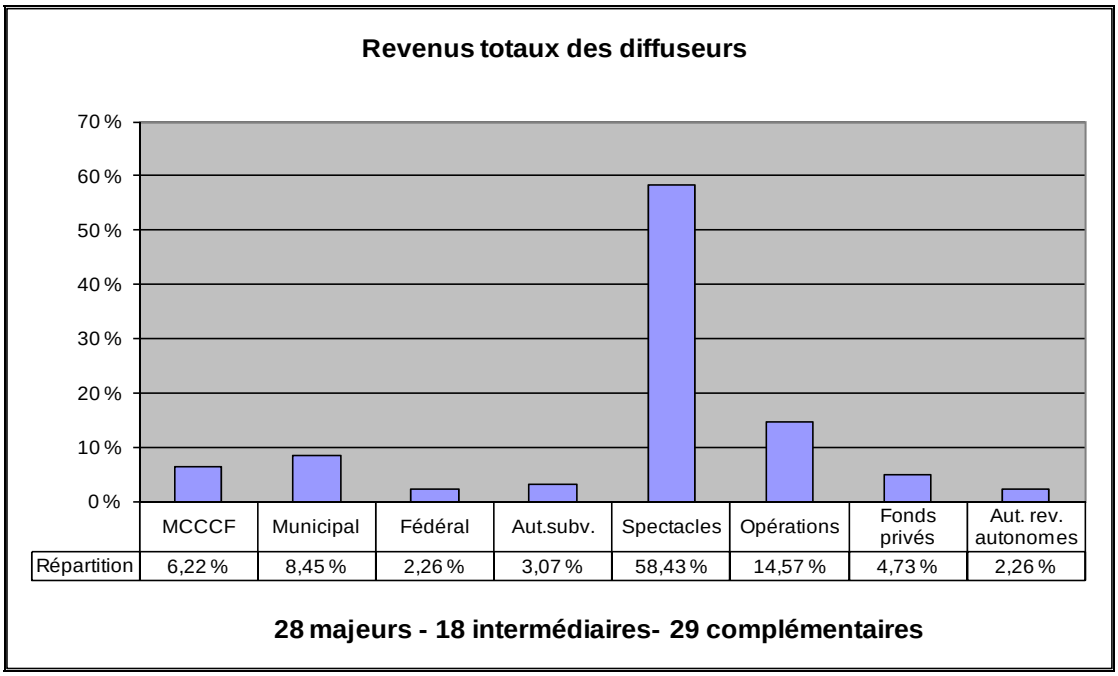

1.2 Les revenus des trois catégories de diffuseurs

Le revenu total moyen des organismes diffuseurs par catégorie pour l'année 2009 se détaille ainsi :

- Majeurs : 2 118 929 $
- Intermédiaires : 508 192 $
- Complémentaires : 200 426 $

Chez les organismes diffuseurs majeurs, les revenus autonomes comptent pour 83,20 % de l'ensemble des revenus, alors que chez les diffuseurs intermédiaires, ces revenus comptent pour 60,71 % et que chez les diffuseurs complémentaires, ils comptent pour 58,45 % (voir la figure 3).

Figure 3 - Ratio des revenus de subventions et des revenus autonomes pour chaque groupe de diffuseurs : complémentaires, intermédiaires et majeurs

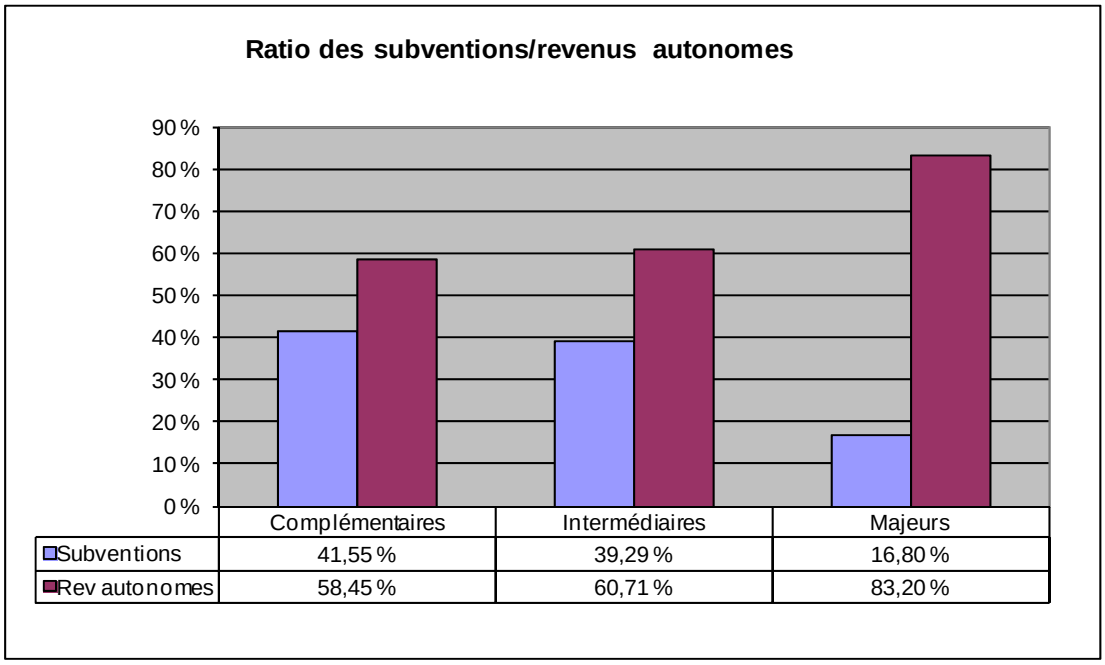

	Complémentaires	Intermédiaires	Majeurs
Subventions	41,55 %	39,29 %	16,80 %
Rev autonomes	58,45 %	60,71 %	83,20 %

1.2.1 Les revenus de sources publiques (voir la figure 4)

a) Les subventions de fonctionnement du MCCCF

Les revenus provenant du MCCCF sont attribués en fonction du nombre et de la variété des spectacles, et non en fonction du revenu global de l'organisme ou d'autres critères socio-économiques.

En considérant chacune des catégories de diffuseurs et en faisant la moyenne des trois années financières analysées, les subventions de fonctionnement du MCCCF sont réparties ainsi :

- Majeurs : 4,90 %
- Intermédiaires : 14,01 %
- Complémentaires : 10,68 %

b) Le soutien des municipalités

Pour les fins de cette étude, les revenus provenant des municipalités incluent ceux provenant des MRC.

Les diffuseurs majeurs,

- Les contributions municipales comptent pour 8,41 % de l'ensemble des revenus des 28 organismes diffuseurs de cette catégorie. En moyenne, les diffuseurs majeurs reçoivent annuellement 180 676 $ de leur municipalité.
- Pour sept diffuseurs majeurs, divers services sont rendus par la municipalité et font l'objet d'une note aux états financiers. Dans la plupart des cas, ces services consistent à rendre la salle disponible à l'organisme, à en assumer les frais d'entretien, les coûts énergétiques et les assurances.

Les diffuseurs intermédiaires,

- Les contributions municipales comptent pour 14,6 % de l'ensemble des revenus des 18 organismes diffuseurs de cette catégorie.
- Seuls deux organismes n'indiquent aucun revenu provenant de leur municipalité.
- Les 16 autres diffuseurs intermédiaires reçoivent annuellement en moyenne 40 000 $ de leur municipalité.

Les diffuseurs complémentaires:

- Les contributions municipales comptent pour 11,01 % de l'ensemble des revenus des 29 organismes diffuseurs de cette catégorie.
- Cinq d'entre eux ne reçoivent aucune subvention de leur municipalité ou de leur MRC.
- Huit diffuseurs reçoivent 5 000 $ ou moins (3 597 $ en moyenne) de leur municipalité.
- Les 15 autres diffuseurs reçoivent en moyenne 22 592 $ de leur municipalité.
- Un diffuseur complémentaire reçoit de sa municipalité une subvention de fonctionnement nettement supérieure à la moyenne afin de réaliser diverses activités (en plus de ses activités de diffusion de spectacle).

c) Les subventions fédérales

Les contributions du gouvernement fédéral comptent pour moins de 5 % des revenus des organismes diffuseurs. Il s'agit principalement de subventions

provenant du programme *Présentation des arts au Canada* (PAC) et de subventions d'aide à l'emploi.

3 diffuseurs majeurs n'inscrivent pas de revenus de source fédérale. Tous les autres (25) obtiennent en moyenne 42 000 $ du gouvernement fédéral.

7 diffuseurs intermédiaires sur 18 reçoivent des subventions du gouvernement fédéral. Les montants alloués varient entre 20 000 $ et 40 000 $.

18 des diffuseurs complémentaires n'inscrivent aucun revenu provenant du gouvernement fédéral en 2009. Les 11 autres diffuseurs de cette catégorie inscrivent des revenus allant de 10 000 $ à 30 000 $.

d) Les autres revenus de sources publiques

Les autres revenus de sources publiques comprennent des subventions du gouvernement du Québec (autres que les subventions de fonctionnement du MCCCF) et d'autres organismes publics ou parapublics. Il faut aussi noter qu'il arrive parfois que les états financiers ne précisent pas le détail de la provenance des subventions, surtout chez les diffuseurs intermédiaires et complémentaires.

Lorsque ces subventions sont identifiées, on note qu'elles proviennent principalement du gouvernement du Québec (emplois, projets spéciaux) et d'organismes parapublics.

Il est à noter que chez les diffuseurs complémentaires, ces autres revenus de subventions constituent 16,63 % de leurs revenus totaux, soit davantage que le pourcentage de leur revenu de subvention de fonctionnement du MCCCF (10,68 %) et que celui de leur municipalité (11,01 %).

1.2.2 Les revenus autonomes (voir la figure 4)

a) Les revenus de spectacles

Les revenus de spectacles (guichet, billetterie, abonnements et redevances) des diffuseurs majeurs constituent 63,71 % de l'ensemble de leurs revenus alors qu'ils représentent 36,88 % des revenus des diffuseurs intermédiaires et 23,28 % des revenus des diffuseurs complémentaires.

Les revenus de spectacles sont analysés plus en détail à la section 1.3.

b) Les revenus d'opération

- Les revenus d'opération proviennent de divers services complémentaires aux spectacles (bar, vestiaire, locations de salle ou honoraires liés à des services).

Pour les diffuseurs majeurs, les revenus d'opération sont de 13,85 %.

Pour les diffuseurs intermédiaires, les revenus d'opération sont de 11,39 %.

Pour les diffuseurs complémentaires, les revenus d'opération sont presque aussi importants que les revenus de spectacles, soit 23,16 %, alors que les revenus de spectacles sont de 23,28 %.

c) Les revenus de sources privées

Les revenus de sources privées comptent pour 4,32 % des revenus chez les diffuseurs majeurs, 6,77 % chez les intermédiaires et 8,66 % chez les complémentaires.

- Chez les diffuseurs majeurs, la part des revenus provenant de sources privées (dons, commandites ou collectes de fonds) sur les revenus totaux est de 4,32 %, soit une moyenne de 85 000 $ par diffuseur. Pour 14 de ces 28 diffuseurs majeurs, ces revenus s'élèvent à moins de 40 000 $. On les retrouve, pour la plupart, parmi ceux dont les budgets sont inférieurs à 500 000 $.
- Un seul diffuseur intermédiaire n'affiche pas de revenus de sources privées. Pour un autre diffuseur, les revenus de sources privées constituent environ 11 % de ses revenus. Les 16 autres diffuseurs enregistrent une moyenne d'environ 10 000 $ annuellement, soit 6,77 % de leurs revenus totaux.
- Les diffuseurs complémentaires obtiennent en moyenne environ 18 000 $ par année en provenance de fonds privés, soit près de 10 % de leurs revenus totaux. Trois diffuseurs complémentaires n'affichaient pas de revenus de fonds privés en 2009.

d) Les autres revenus autonomes

Les autres revenus autonomes peuvent comprendre divers éléments tels que les revenus d'intérêt ou des contributions d'autres organismes, et des revenus pour lesquels les états financiers ne donnent pas de précision autre que le fait qu'il s'agit de revenus autonomes.

Le pourcentage de ces revenus est très bas chez les diffuseurs majeurs, soit 1,32 %. Chez les diffuseurs intermédiaires, ces autres revenus totalisent 5,66 % et, chez les complémentaires, ils sont à 3,36 % des revenus totaux.

Figure 4 - Répartition des différentes sources de revenus pour chaque groupe de diffuseurs : complémentaires, intermédiaires et majeurs

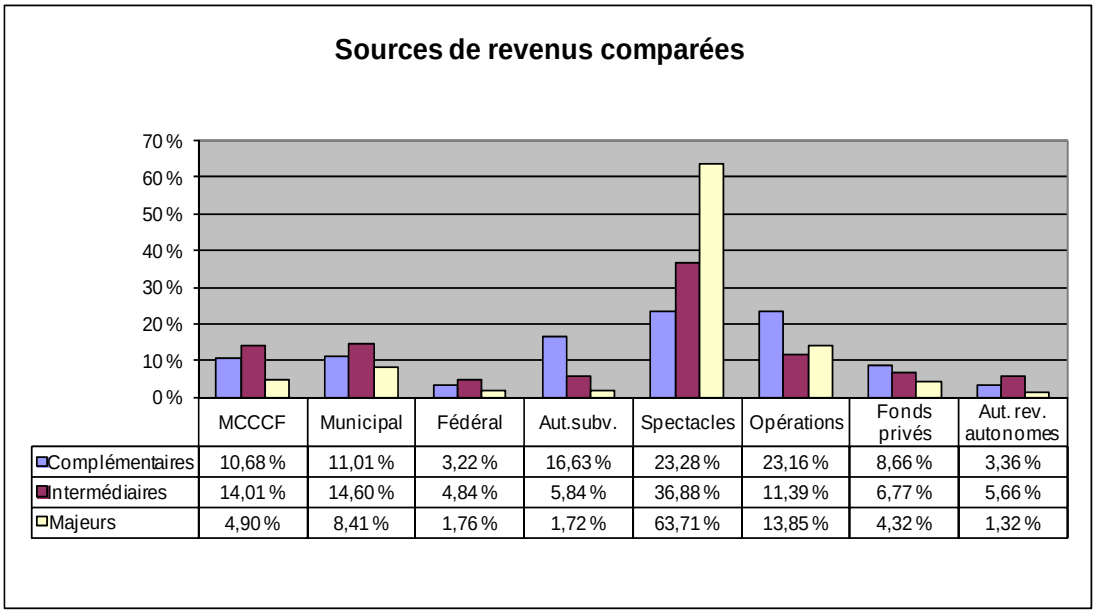

	MCCCF	Municipal	Fédéral	Aut.subv.	Spectacles	Opérations	Fonds privés	Aut. rev. autonomes
Complémentaires	10,68 %	11,01 %	3,22 %	16,63 %	23,28 %	23,16 %	8,66 %	3,36 %
Intermédiaires	14,01 %	14,60 %	4,84 %	5,84 %	36,88 %	11,39 %	6,77 %	5,66 %
Majeurs	4,90 %	8,41 %	1,76 %	1,72 %	63,71 %	13,85 %	4,32 %	1,32 %

1.3 L'analyse des revenus de spectacles

1.3.1 Les revenus (recettes) de spectacles en relation avec les revenus totaux

En général, plus les revenus augmentent, plus la part des recettes de spectacles est importante (voir la figure 5).

Pour les diffuseurs dont les revenus totaux annuels se situent entre 2 M$ à 6 M$, les revenus de spectacles constituent 67,59 % de l'ensemble de leurs revenus.

Les diffuseurs dont les revenus totaux annuels s'échelonnent entre 500 000 $ et 2 M$ comptent en moyenne 45,12 % de leurs revenus provenant des recettes de spectacles.

Les diffuseurs dont les revenus totalisent moins de 500 000 $ ont une moyenne de revenus provenant de spectacles de 33,57 %.

Figure 5 - Pourcentage des recettes de spectacles en fonction des revenus totaux

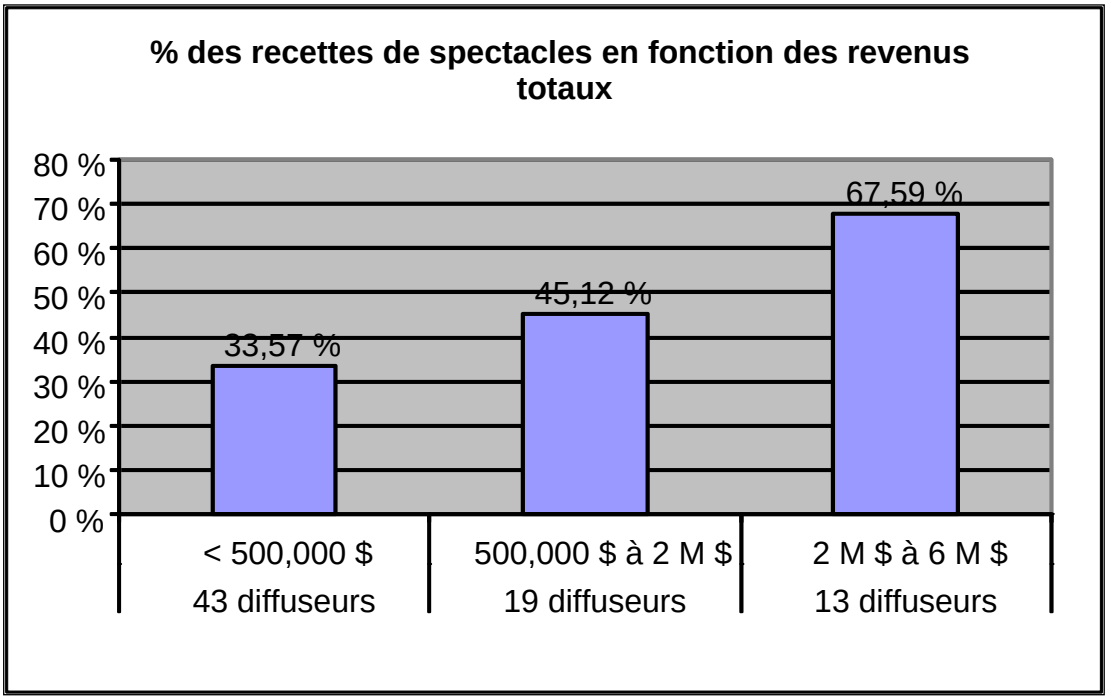

Dans chacune des tranches de revenus totaux annuels, se retrouvent les trois catégories de diffuseurs : majeurs, intermédiaires et complémentaires (voir la figure 6).

Les diffuseurs majeurs se retrouvent tant dans la catégorie des revenus allant de 500 000 $ à 2 M$ que dans celle où les revenus excèdent les 2 M$. Un seul diffuseur majeur a des revenus annuels inférieurs à 500 000 $.

La majorité des diffuseurs complémentaires et intermédiaires se situent dans la catégorie des revenus totaux inférieurs à 500 000 $.

Figure 6 - Répartition des catégories de diffuseurs selon leurs revenus totaux annuels

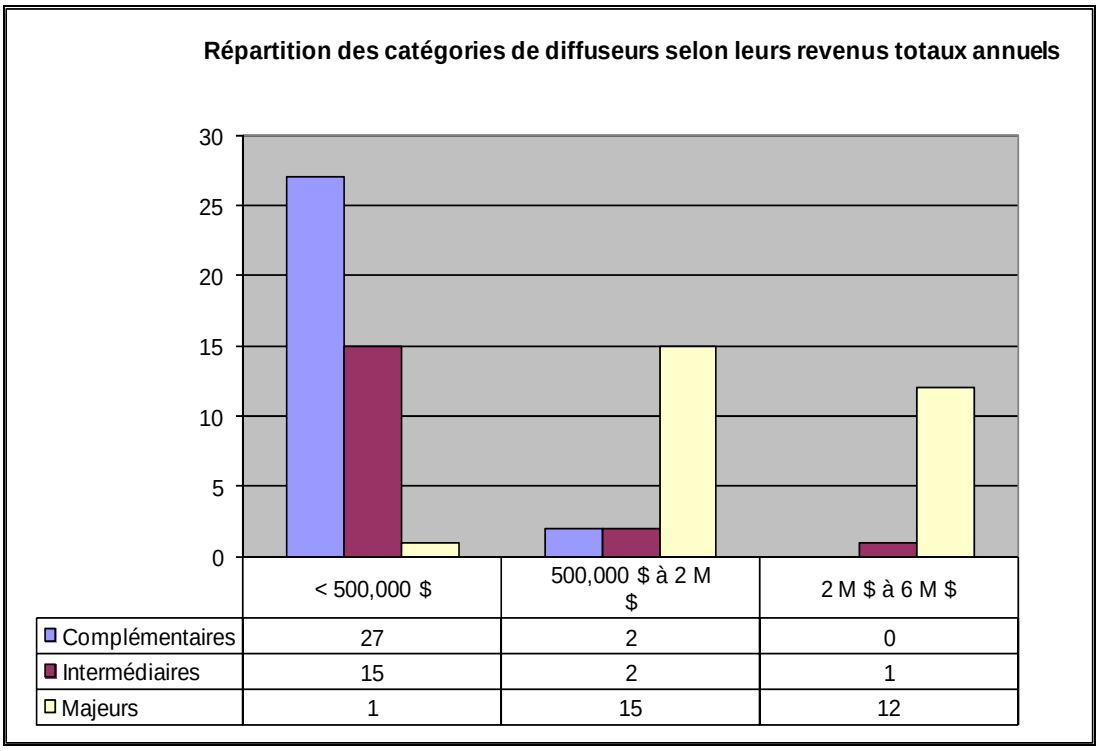

	< 500,000 $	500,000 $ à 2 M $	2 M $ à 6 M $
Complémentaires	27	2	0
Intermédiaires	15	2	1
Majeurs	1	15	12

1.3.2 La dispersion des recettes de spectacles par catégorie de diffuseurs

Tel que mentionné à la section 1.2.2, en moyenne, les recettes de spectacles sur l'ensemble des revenus par catégorie de diffuseurs se présentent ainsi :

Majeurs : 63,71 %
Intermédiaires : 36,88 %
Complémentaires : 23,28 %

On note aux figures 7, 8 et 9 la dispersion des recettes de spectacles par catégorie de diffuseurs.

Majeurs (figure 7) : de 26,66 % à 77,72 % (moyenne de 63,71 %)
Intermédiaires (figure 8) : de 6,25 % à 84,32 % (moyenne de 36,88 %)
Complémentaires (figure 9) : de 3,47 % à 62,80 % (moyenne de 23,28 %)

Figure 7 - Recettes de spectacles en proportion de l'ensemble des revenus pour les diffuseurs majeurs en 2009

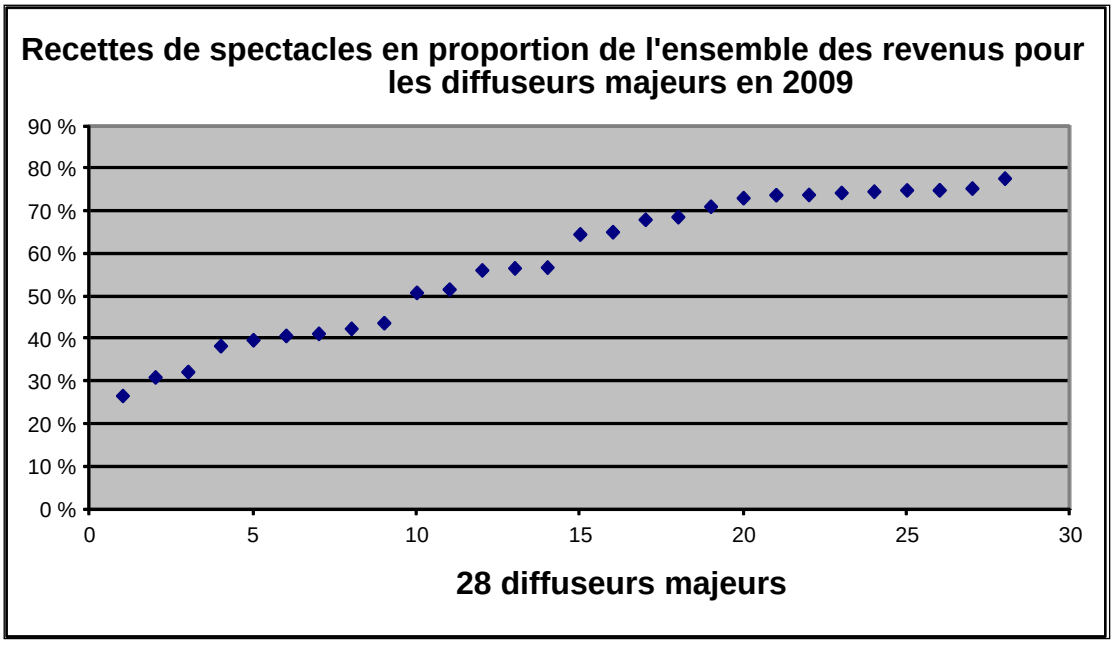

Figure 8 - Recettes de spectacles en proportion de l'ensemble des revenus pour les diffuseurs intermédiaires en 2009

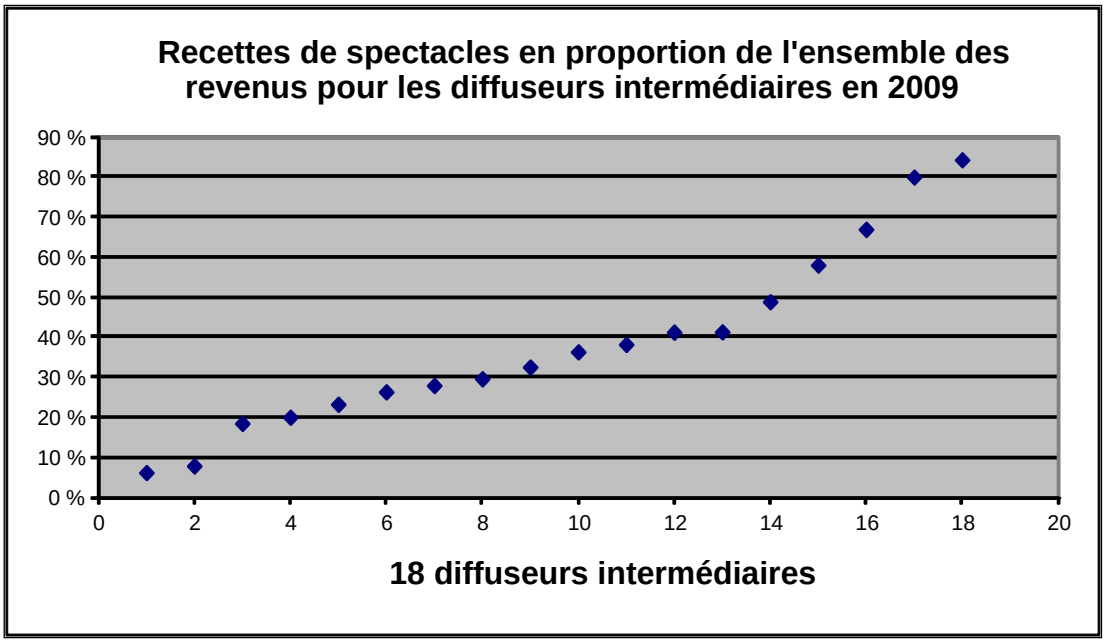

Figure 9 - Recettes de spectacles en proportion de l'ensemble des revenus pour les diffuseurs complémentaires en 2009

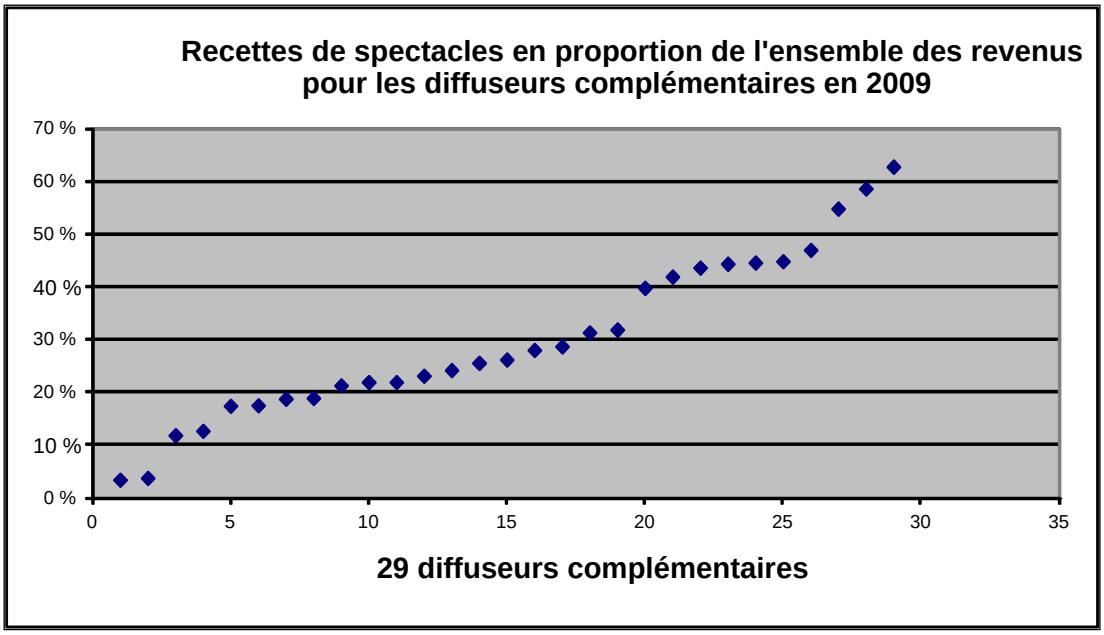

1.4 La croissance des revenus de spectacles

En moyenne, pour l'ensemble des organismes diffuseurs faisant partie de cette étude, les revenus de spectacles ont augmenté de 24 % entre 2007 et 2009. 70 % des diffuseurs (53 organismes diffuseurs) ont connu une hausse de leurs revenus de spectacles, alors que 30 % (22 organismes diffuseurs) ont connu une baisse de leurs revenus de spectacles.

Si l'on considère uniquement ceux qui ont connu une hausse, la moyenne d'augmentation des revenus de spectacles entre 2007 et 2009 est de près de 40 %.

1.4.1 Diffuseurs majeurs

Chez les diffuseurs majeurs, les revenus de spectacles ont augmenté, en moyenne, de 16,86 % entre 2007 et 2009. Six organismes diffuseurs ont cependant vu leurs revenus de spectacles diminuer. Comme le montre la figure 10, ce taux varie de 9,37 % à 57,62 %. Si l'on ne considère que les organismes qui ont vu leurs revenus de spectacles augmenter, la moyenne d'augmentation est de 26,4 %.

Figure 10 - Diffuseurs majeurs – Croissance des revenus de spectacles entre 2007 et 2009

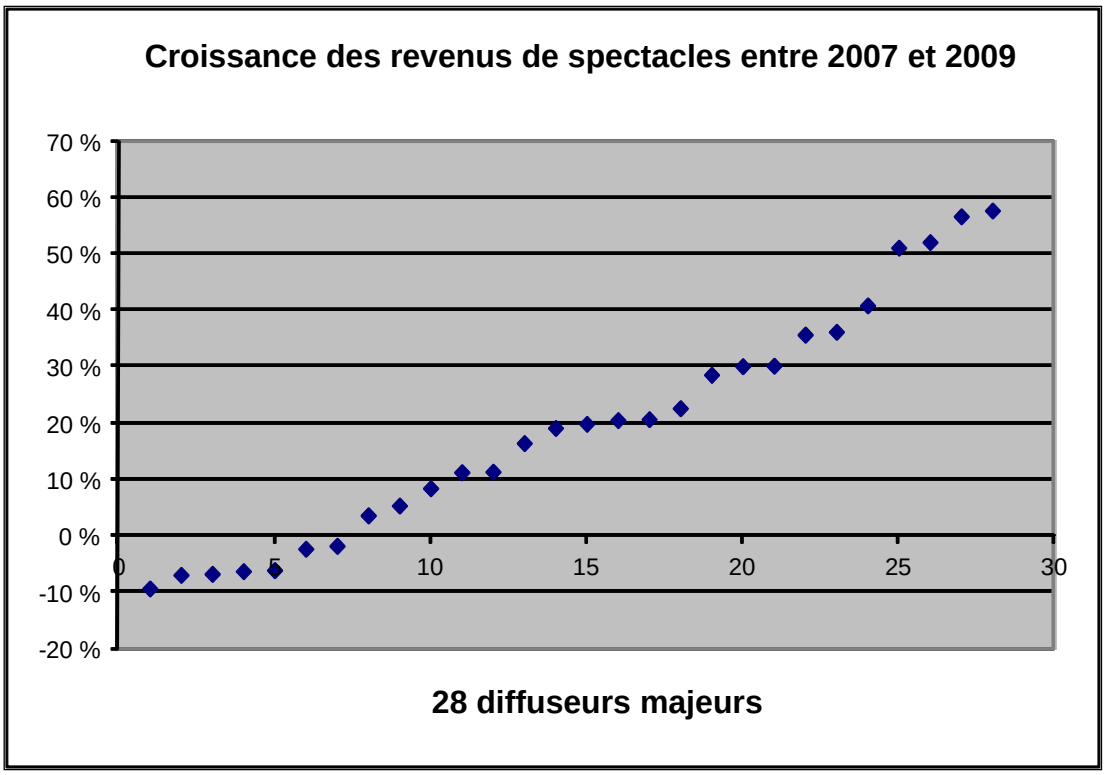

1.4.2 Diffuseurs intermédiaires

De 2007 à 2009, les diffuseurs intermédiaires ont vu leurs revenus de spectacles augmenter en moyenne de 19,42 %. Cinq d'entre eux ont vu ces revenus diminuer tandis que cinq autres ont observé une augmentation nettement supérieure à cette moyenne. Si l'on ne considère que ceux dont les revenus de spectacles ont augmenté, la moyenne d'augmentation est de 28,74 % (voir la figure 11).

Figure 11 - Diffuseurs intermédiaires – Croissance des revenus de spectacles entre 2007 et 2009

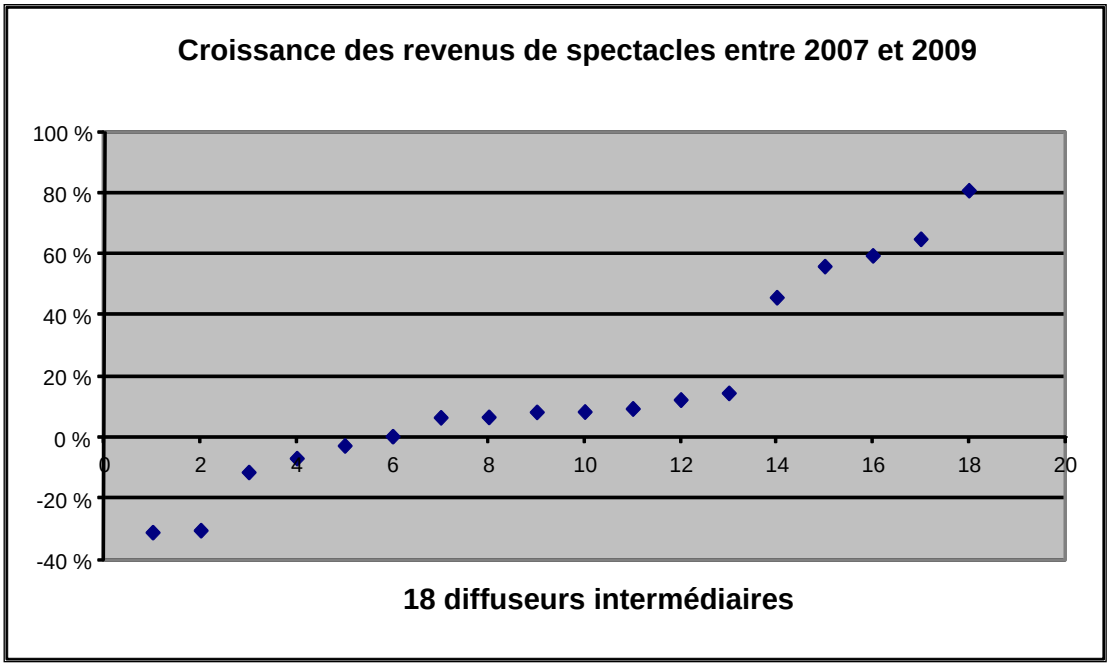

1.4.3 Diffuseurs complémentaires

Les diffuseurs complémentaires ont vu leurs revenus de spectacles augmenter en moyenne de 35,36 % entre 2007 et 2009. Neuf des ces organismes diffuseurs ont toutefois vu leurs revenus de spectacles diminuer au cours de ces mêmes années et autant d'organismes les ont vu croître beaucoup plus que la moyenne. Si l'on ne considère que les organismes diffuseurs qui ont accusé une augmentation de leurs revenus de spectacles et en retirant l'organisme dont le résultat accuse la plus forte croissance des revenus de spectacles (333,21 %), la moyenne d'augmentation s'élève à 47,72 % (voir la figure 12).

Figure 12 - Diffuseurs complémentaires – Croissance des revenus de spectacles entre 2007 et 2009

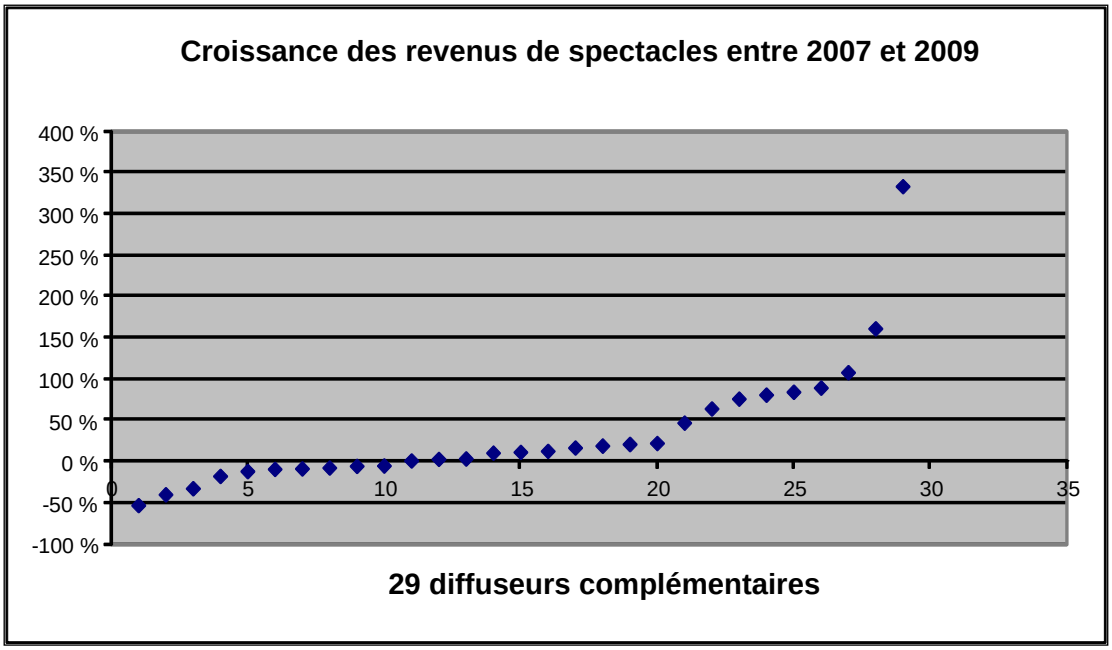

2. Déficit annuel

En moyenne, 40 % des diffuseurs ont enregistré un déficit en 2009, alors que ce pourcentage était légèrement inférieur dans les deux années précédentes (37,3 % en 2008 et 26,7 % en 2007).

Tableau 1- Nombre de déficits annuels par catégorie de diffuseurs

Année	Majeurs (en nombre)	Intermédiaires (en nombre)	Complémentaires (en nombre)	Total des diffuseurs accusant un déficit	%
2009	7	8	15	30	40 %
2008	9	9	10	28	37,3 %
2007	4	5	11	20	26,7 %

3. Déficit cumulatif (actifs nets non affectés négatifs)

Bien que 40 % des organismes diffuseurs aient enregistré un déficit d'opération à la fin de l'exercice 2009, seulement le tiers des diffuseurs (24 diffuseurs) ont des actifs nets non affectés négatifs (déficit d'opération accumulé). Pour 12 de ces diffuseurs, le déficit accumulé représente moins de 5 % des revenus de 2009. Pour les 12 autres diffuseurs, le déficit accumulé représente plus de 5 % des revenus de 2009.

Dans le tableau 2 (page 24), nous analysons certaines données financières des 12 diffuseurs dont le déficit accumulé représente plus de 5 % des revenus de 2009. Ces 12 diffuseurs représentent 16 % de l'ensemble des diffuseurs analysés (12/75). Dans chaque colonne du tableau 2 nous retrouvons :

1. Les actifs nets non affectés négatifs (déficit accumulé à la fin de 2009),
2. les fonds dédiés,
3. les revenus totaux en 2009,
4. le surplus ou le déficit enregistré en 2009 et,
5. le pourcentage que représente le déficit accumulé par rapport aux revenus totaux. Ces données nous permettent de mieux évaluer la situation financière de ces diffuseurs.
6. Le ratio du fonds de roulement

Par exemple, en cas de difficulté, l'organisme peut avoir recours à ses fonds dédiés, selon les conditions reliées à ces fonds, pour absorber une partie ou la totalité de son déficit accumulé.

Toujours dans le tableau 2, en consultant le résultat obtenu en 2009 (colonne 4) et en le comparant à l'actif net non affecté (colonne 1) on peut constater si la situation s'est améliorée ou détériorée en 2009.

Le pourcentage que représentent les actifs nets non affectés négatifs (déficit accumulé) par rapport aux revenus (colonne 5) indique la pression exercée sur l'organisme qui devra tôt ou tard diminuer son déficit accumulé.

Pour le cas présentant le taux le plus élevé de déficit accumulé par rapport à ses revenus (-41,93 %), le déficit s'est sensiblement accru en 2009. Pour le deuxième cas présentant un taux élevé (-37,24 %), le déficit accumulé a plus que doublé suite au déficit de 2009.

Six diffuseurs ont réduit leur déficit accumulé en faisant un surplus en 2009 (colonne 4). Pour trois autres diffuseurs, le déficit accumulé correspond à peu de choses près au déficit enregistré en 2009. Finalement, un autre diffuseur a enregistré une légère augmentation de son déficit accumulé en 2009 (-1,917 $).

Au total, sur l'ensemble de ces 12 diffuseurs, sept diffuseurs (moins de 10 % des 75 diffuseurs étudiés) affichent un taux de déficit accumulé supérieur à 10 % par rapport à leurs revenus. L'évolution de leur situation financière est à surveiller et il serait sage de tenir compte des mesures mises en place visant à contenir leurs déficits accumulés en 2010 ainsi qu'au cours des prochains exercices financiers.

4. Ratio du fonds de roulement

Le fonds de roulement (FDR) d'une entreprise se définit comme l'ensemble des disponibilités financières pour le prochain exercice. Ainsi c'est au bilan que l'on retrouve les ressources à court terme (actif à court terme) desquelles on soustrait les dettes à rembourser au cours du prochain exercice (passif à court terme). Quant au ratio du fonds de roulement, il est obtenu en divisant l'actif à court terme par le passif à court terme. Si le résultat est égal à 1 ou plus, l'entreprise a, en date du bilan, suffisamment de liquidités (actifs à court terme) pour assumer ses obligations à court terme (passif à court terme). Si le résultat est inférieur à 1, l'entreprise, en date du bilan, n'est pas en mesure d'assumer ses obligations à court terme. Plus le résultat est petit et inférieur à 1, plus l'entreprise a des difficultés à honorer ses obligations à court terme.

Dans le tableau qui suit, on constate que les diffuseurs dont le pourcentage d'actifs nets négatifs est supérieur à 10 % de leurs revenus (colonne 5), ont un ratio de fonds de roulement nettement inférieur à 1 (colonne 6). II est donc fort probable que ces diffuseurs aient des problèmes de liquidités pour faire face à leurs obligations à court terme.

Tableau 2 - Diffuseurs affichant, à la fin de 2009, des actifs nets non affectés négatifs supérieurs à 5 % de leurs revenus de 2009

1) Actif net non affecté	2) Fonds dédiés	3) Revenus totaux	4) Surplus (déficit) en 2009	5) Actifs nets non affectés/revenus totaux	6) Ratio FDR
(1 099 851 $)	0	2 623 105 $	(78 557 $)	-41,93 %	0.15
(36 045 $)	0	96 793 $	(16 498 $)	-37,24 %	0.11
(56 106 $)	0	189 524 $	21 124 $	-29,60 %	0.01
(479 192 $)	-	1 875 205 $	10 802 $	-25,55 %	0.45
(22 423 $)	0	159 666 $	2 012 $	-14,04 %	0.55
(13 856 $)	0	109 958 $	(14 575 $)	-12,60 %	0.44
(30 205 $)	0	298 209 $	(30 684 $)	-10,13 %	0.19
(107 478 $)	10 000 $	1 256 259 $	20 381 $	-8,56 %	0.72
(18 299 $)	0	217 961 $	(16 649 $)	-8,40 %	0.64
(20 626 $)	0	254 672 $	1 467 $	-8,10 %	0.80
(244 662 $)	-	3 629 404 $	4 240 $	-6,74 %	0.92
(11 701 $)	6 092 $	201 237 $	(1 917 $)	-5,81 %	0.46

NOTE : Nous avons exclu les deux diffuseurs dont le déficit accumulé est absorbé par leur municipalité. À la fin de 2009, ces deux diffuseurs affichent des actifs nets non affectés négatifs qui seront absorbés par leur municipalité respective l'année suivante.

5. Conclusion

La compilation et l'analyse de l'information contenue dans les états financiers des 75 diffuseurs constitués en organismes sans but lucratif (OSBL) et soutenus au fonctionnement par le MCCCF, démontrent que la majorité des diffuseurs (environ 60 %) atteint l'équilibre budgétaire pour les trois exercices financiers analysés (2007, 2008, 2009) et que les deux tiers d'entre eux ont des actifs nets non affectés positifs à la fin de l'année financière 2008-2009.

Nous notons que leurs sources de revenus autonomes et publics sont variées et que la part des uns et des autres est tout autant variable d'un diffuseur à l'autre. Il n'y a donc pas de façon idéale ou systématique d'atteindre cet équilibre budgétaire. L'atteinte de l'équilibre budgétaire dans un domaine d'activités à risque (la diffusion et la production de spectacles et la gestion d'une salle de spectacle) comporte de nombreux défis pour les organismes diffuseurs ayant le statut d'OSBL. Notre analyse s'est limitée à la compilation des données financières et n'a pas mesuré les défis de gestion que nous avons par ailleurs observés sur le terrain.

Fin du rapport

ANNEXE

Tableau 3 - Liste des diffuseurs faisant partie de l'étude

RÉGION ADMINISTRATIVE	DIFFUSEUR	MUNICIPALITÉ
01 Bas-Saint-Laurent	Corporation régionale de la salle André-Gagnon inc.	La Pocatière
01 Bas-Saint-Laurent	Les 4 Scènes	Dégelis
01 Bas-Saint-Laurent	Kaméléart Matane	Matane
01 Bas-Saint-Laurent	CODEC d'Amqui inc.	Amqui
01 Bas-Saint-Laurent	Corporation du Centre culturel de la région de Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup
01 Bas-Saint-Laurent	La Société de diffusion de spectacles de Rimouski	Rimouski
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Coopérative de solidarité récréo-touristique Île du Repos	Péribonka
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Producson Spectacles inc.	Jonquière
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Comité de Spectacles de Dolbeau-Mistassini inc.	Dolbeau-Mistassini
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Café-Théâtre Côté-Cour	Saguenay
03 Capitale-Nationale	Le Centre d'art La Chapelle	Québec
03 Capitale-Nationale	Les Productions d'Albert inc.	Québec
03 Capitale-Nationale	Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge	Pont-Rouge
03 Capitale-Nationale	Le Domaine Forget de Charlevoix inc.	Saint-Irénée
03 Capitale-Nationale	Artspect Portneuf inc.	Donnacona
04 Mauricie	Salle J.-Antonio-Thompson et salle Anaïs-Allard-Rousseau	Trois-Rivières
04 Mauricie	Salle Philippe-Filion du centre des arts de Shawinigan	Shawinigan
04 Mauricie	Corp. de dévelop. des arts et de la culture de Ville de La Tuque	La Tuque
05 Estrie	Pavillon des arts et de la culture de Coaticook	Coaticook
05 Estrie	Les Amis de la musique de Richmond inc.	Richmond
05 Estrie	"Le Petit bonheur" de St-Camille inc.	Saint-Camille
05 Estrie	Comité culturel de Weedon inc.	Weedon
05 Estrie	Comité culturel Mégantic inc.	Lac Mégantic
06 Montréal	Centre des arts de la scène Pauline Julien	Montréal
06 Montréal	MAI / Regroup. pour le dévelop. des pratiques artist. interculturelles	Montréal
07 Outaouais	Fondation de la maison de la culture des Collines	La Pêche
07 Outaouais	Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau	Maniwaki
07 Outaouais	La Maison de la culture de Gatineau	Gatineau

RÉGION ADMINISTRATIVE	DIFFUSEUR	MUNICIPALITÉ
08 Abitibi-Témiscamingue	Les Productions "Parallèle 48"	Rouyn-Noranda
08 Abitibi-Témiscamingue	Corporation Augustin-Chénier inc.	Ville-Marie
09 Côte-Nord	Comité de spectacle de Havre-Saint-Pierre	Havre-Saint-Pierre
09 Côte-Nord	Comité de spectacles de Fermont inc.	Fermont
09 Côte-Nord	Le Comité de spectacles de Forestville inc.	Forestville
09 Côte-Nord	Comité de spectacles "Par Natashquan"	Natashquan
09 Côte-Nord	Festival de la Chanson de Tadoussac inc.	Tadoussac
09 Côte-Nord	Café-Théâtre Le Graffiti	Port-Cartier
09 Côte-Nord	Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau	Baie-Comeau
09 Côte-Nord	Corporation de la salle de spectacle de Sept-Îles	Sept-Îles
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	C.D. Spectacles inc.	Gaspé
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Village en chanson de Petite-Vallée	Petite-Vallée
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Au Vieux Treuil	Havre-Aubert
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Maximum 90	Carleton-sur-Mer
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Comité culturel "Les Moussaillons de Paspébiac" inc.	Paspébiac
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Productions de la Salle Comble	Sainte-Anne-des-Monts
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Sapinart inc.	Chandler
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Tourisme Anse-à-Beaufils	Percé
12 Chaudière-Appalaches	Maison de la culture de Bellechasse	Saint-Damien-de-Buckland
12 Chaudière-Appalaches	Comité culturel de Disraeli inc.	Disraeli
12 Chaudière-Appalaches	La Société des Amis du Moulin du Portage	Lotbinière
12 Chaudière-Appalaches	Comité de spectacles de Thetford Mines inc.	Thetford Mines
12 Chaudière-Appalaches	Ovascène	Sainte-Marie
12 Chaudière-Appalaches	Les Amants de la scène	Saint-Georges
12 Chaudière-Appalaches	Diffusion culturelle de Lévis	Lévis
12 Chaudière-Appalaches	Les Arts de la scène de Montmagny	Montmagny
13 Laval	Corporation de la Salle André-Mathieu	Laval
14 Lanaudière	Centre culturel de Joliette inc.	Joliette
14 Lanaudière	Corporation Hector-Charland	L'Assomption
14 Lanaudière	Société de développement culturel de Terrebonne	Terrebonne
14 Lanaudière	ARAM Diffuseur	Repentigny
15 Laurentides	Initiascène Inc.	Sainte-Thérèse
15 Laurentides	Diffusion en Scène Rivière-du-Nord inc.	Saint-Jérôme
15 Laurentides	Théâtre du Marais de Val-Morin	Val-Morin
15 Laurentides	Centre culturel et communautaire de Prévost inc.	Prévost

RÉGION ADMINISTRATIVE	DIFFUSEUR	MUNICIPALITÉ
16 Montérégie	Comité de la culture de Cowansville inc.	Cowansville
16 Montérégie	Comité Waterlys inc.	Waterloo
16 Montérégie	Le Théâtre de la Ville	Longueil
16 Montérégie	Le Palace de Granby	Granby
16 Montérégie	Azimut diffusion inc.	Sorel-Tracy
16 Montérégie	Diffusions de la Coulisse inc.	Beloeil
16 Montérégie	Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu
16 Montérégie	Valspec inc.	Salaberry-de-Valleyfield
16 Montérégie	Société de diffusion de spectacles de Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe
17 Centre-du-Québec	Diffusions Plein Sud	Bécancour
17 Centre-du-Québec	Les Amis du Théâtre Belcourt	Baie-du-Febvre
17 Centre-du-Québec	Corporation du centre culturel de Drummondville inc.	Drummondville

Index des graphiques

FIGURE 1 - RATIO DES REVENUS DE SUBVENTIONS (FONDS PUBLICS) ET DES REVENUS AUTONOMES POUR L'ENSEMBLE DES DIFFUSEURS 7

FIGURE 2 - RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENUS POUR L'ENSEMBLE DES DIFFUSEURS 9

FIGURE 3 - RATIO DES REVENUS DE SUBVENTIONS ET DES REVENUS AUTONOMES POUR CHAQUE GROUPE DE DIFFUSEURS : COMPLÉMENTAIRES, INTERMÉDIAIRES ET MAJEURS 10

FIGURE 4 - RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENUS POUR CHAQUE GROUPE DE DIFFUSEURS : COMPLÉMENTAIRES, INTERMÉDIAIRES ET MAJEURS 14

FIGURE 5 - POURCENTAGE DES RECETTES DE SPECTACLES EN FONCTION DES REVENUS TOTAUX 15

FIGURE 6 - RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE DIFFUSEURS SELON LEURS REVENUS TOTAUX ANNUELS 16

FIGURE 7 - RECETTES DE SPECTACLES EN PROPORTION DE L'ENSEMBLE DES REVENUS POUR LES DIFFUSEURS MAJEURS EN 200917

FIGURE 8 - RECETTES DE SPECTACLES EN PROPORTION DE L'ENSEMBLE DES REVENUS POUR LES DIFFUSEURS INTERMÉDIAIRES EN 2009 18

FIGURE 9 - RECETTES DE SPECTACLES EN PROPORTION DE L'ENSEMBLE DES REVENUS POUR LES DIFFUSEURS COMPLÉMENTAIRES EN 2009 18

FIGURE 10 - DIFFUSEURS MAJEURS – CROISSANCE DES REVENUS DE SPECTACLES ENTRE 2007 ET 2009 19

FIGURE 11 - DIFFUSEURS INTERMÉDIAIRES – CROISSANCE DES REVENUS DE SPECTACLES ENTRE 2007 ET 2009 20

FIGURE 12 - DIFFUSEURS COMPLÉMENTAIRES – CROISSANCE DES REVENUS DE SPECTACLES ENTRE 2007 ET 2009 21

Index des tableaux

TABLEAU 1- NOMBRE DE DÉFICITS ANNUELS PAR CATÉGORIE DE DIFFUSEURS 22

TABLEAU 2 - DIFFUSEURS AFFICHANT, À LA FIN DE 2009, DES ACTIFS NETS NON AFFECTÉS NÉGATIFS SUPÉRIEURS À 5 % DE LEURS REVENUS DE 2009 24

TABLEAU 3 - LISTE DES DIFFUSEURS FAISANT PARTIE DE L'ÉTUDE 26